

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1322**11 décembre 2003****SOMMAIRE**

Aerotrading S.A., Luxembourg	63419	Forteri Lux S.A., Bertrange	63422
Aetos Immobilière S.A., Esch-sur-Alzette	63411	Fructilife S.A., Luxembourg	63438
Atid S.A., Luxembourg	63442	Gaia Conseil S.A., Luxembourg	63438
Autostar S.A., Luxembourg	63429	Galia Finance S.A.H., Luxembourg	63450
Auxilium Advisors S.A., Luxembourg	63424	Gestiolux S.A.H., Luxembourg	63442
Belaluna S.A., Luxembourg	63448	Gottschol Alcuilux S.A., Clervaux/Eselborn	63456
Beweco Import & Export et Distribution, S.à r.l., Leudelange	63451	Hoffnung S.A.H., Luxembourg	63411
Branson S.A., Luxembourg	63429	Horaine S.A.H., Luxembourg	63446
BSOP Invest S.A.H., Luxembourg	63420	Immobilière Schlassgoart (Groupe ARBED), S.e.n.c., Luxembourg	63411
C.M.T. S.A., Luxembourg	63427	Impulse S.A., Luxembourg	63443
CGFX Real Properties S.A., Luxembourg	63442	Impulse S.A., Luxembourg	63445
Clean-Center, S.à r.l., Ehlerange	63422	Latem S.A., Senningerberg	63421
COFIMETAL S.A.H. (Compagnie Financière de la Métallurgie), Luxembourg	63429	(Le) Lion S.A.H., Luxembourg	63446
Cofimovec S.A., Luxembourg	63456	Maestral Investissements S.A., Luxembourg	63429
Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A.H., Luxembourg	63428	Magenta S.A., Luxembourg	63423
Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A.H., Luxembourg	63428	Management, Gestion, Development - MGD Hol- ding S.A., Luxembourg	63449
Compagnie Financière de la Madelaine S.A.H., Lu- xembourg	63420	Management, Gestion, Development - MGD Hol- ding S.A., Luxembourg	63449
Contact-Lux S.A., Luxembourg	63446	Manus S.A.H., Luxembourg	63449
Contact-Lux S.A., Luxembourg	63448	Mentor S.A., Luxembourg	63421
Cross Atlantic Associates Holding S.A., Luxem- bourg	63423	Mentor S.A., Luxembourg	63421
Dutchman Engineering S.A., Luxembourg	63419	Midget S.A.H., Luxembourg	63449
Electrofin S.A.H., Luxembourg	63448	Milton Holding S.A., Luxembourg	63451
Erelge III S.A., Luxembourg	63425	Milton Holding S.A., Luxembourg	63410
Erelge III S.A., Luxembourg	63425	Mozart S.A., Luxembourg	63413
Erelge III S.A., Luxembourg	63425	Mozart S.A., Luxembourg	63419
Esom S.A., Luxembourg	63425	N. Folschette, S.à r.l., Kockelscheuer	63450
Esom S.A., Luxembourg	63425	Novalsy S.A., Luxembourg	63439
Europartenaires S.A.H., Luxembourg	63422	Oakley Trading S.A., Luxembourg	63424
Europe Assets Luxembourg S.A., Luxembourg	63412	Oakley Trading S.A., Luxembourg	63424
Eurotransports, S.à r.l., Leudelange	63455	Onsala S.A., Luxembourg	63438
Fairfax S.A., Luxembourg	63428	Ovikey Investissements S.A., Luxembourg-Kirch- berg	63450
Finiper International S.A., Luxembourg	63426	Pesca Holding S.A., Luxembourg	63448
Finiper International S.A., Luxembourg	63426	Prima Financial S.A., Luxembourg-Kirchberg	63445
Finiper International S.A., Luxembourg	63426	Prima Financial S.A., Luxembourg-Kirchberg	63445
		Prosperco New Century Enterprises S.A.	63410
		Queensland S.A.H., Luxembourg	63450

Roamitron Holding S.A., Luxembourg	63411	Société Financière de Nolay S.A.H., Luxembourg	63422
Seconda Financial S.A., Luxembourg-Kirchberg . .	63450	Sogeroute, S.à r.l., Luxembourg	63455
Seltex S.A., Luxembourg	63424	Sun Finance S.A., Luxembourg	63420
Seltex S.A., Luxembourg	63424	Tomorrow Holding S.A., Luxembourg	63445
SGAM Equisys Fund, Sicav, Luxembourg	63427	Tomorrow Holding S.A., Luxembourg	63445
SINTRAL, Société Internationale d'Alimentation S.A.H., Luxembourg	63423	Transvalor S.A.H., Luxembourg	63421
Sistema Capital S.A., Luxembourg	63430	Traxys S.A., Bertrange	63455
SNA & Associés S.A., Luxembourg	63454	Tunturyl S.A.H., Luxembourg	63421
SOFINET INT'L, Société Financière à l'Etranger Int'l S.A.H., Luxembourg	63410	UCA S.A., United Cashmere, Luxembourg	63413
SOFINET Int'l, Société Financière à l'Etranger Int'l, S.A.H., Luxembourg	63454	Vectea S.A., Luxembourg	63451
		Wetra, S.à r.l., Leudelange	63455

MILTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.103.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une même période, en remplacement de Monsieur Bernard Ewen, démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079027.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

PROSPERCO NEW CENTURY ENTERPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 13.152.

Par lettre recommandée adressée au Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2003, le contrat de domiciliation conclu en date du 2 juillet 2001 avec la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. a été dénoncé avec effet immédiat.

De même, Madame Denise Vervaeet, Monsieur Bernard Ewen et Monsieur Pierre Schill, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079046.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SOFINET INT'L, SOCIETE FINANCIERE A L'ETRANGER INT'L S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 37.852.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 novembre 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 juin 2004.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079059.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

HOFFNUNG S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 5.551.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 février 2003

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a été informée par le conseil d'administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078783.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

IMMOBILIERE SCHLASSGOART (GROUPE ARBED), S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.611.

Par la présente, nous vous informons que lors de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2003, les associés ont décidé de proroger les mandats de tous les gérants.

Ainsi les mandats de:

MM. Robert Dockendorf	Président
Albert Rinnen	Gérant
Paul Junck	Gérant
Jacques Nilles	Gérant

ont été prorogés pour un nouveau terme de six ans et prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2009 statuant sur l'exercice 2008.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

IMMOBILIERE SCHLASSGOART (GOUPE ARBED)

Société en nom collectif

J. Nilles / A. Rinnen

(077837.3/571/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

AETOS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 12-14, place d'Europe.
R. C. Luxembourg B 52.168.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 17 février 2003

En date du 17 février 2003, les actionnaires de la Société Anonyme AETOS IMMOBILIERE S.A. ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- a été nommé nouvel administrateur-délégué à partir du 1^{er} mars 2003 Madame Nadia Gresse en remplacement de Monsieur Sandro Pica. Madame Gresse pourra engager la société vis-à-vis de tiers par sa seule signature.

- a été nommé nouvel administrateur à partir du 1^{er} mars 2003 Monsieur Sandro Pica en remplacement de Madame Sylvaine Vedovelli-Achler.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078672.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2003.

ROAMITRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 83.918.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue extraordinairement le 13 novembre 2003

Sont présents:

M. Alberto Francisco Bauer, président

M. Ernst Alfred Christinger, administrateur

Les actionnaires et/ou leurs représentants

M. Alberto Francisco Bauer et M. Ernst Alfred Christinger sont élus président et secrétaire-scrutateur de vote de l'assemblée respectivement.

Le président constate que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devaient se tenir en 2003 ne pourra pas se tenir et est ajournée, les comptes n'étant pas encore à disposition. Par ailleurs, le secrétaire-scrutateur de vote constate que la totalité des actions formant le capital de la société sont présentes ou représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer et statuer. Ceci précisé, et après délibération, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

A l'unanimité des voix présentes, les actionnaires confirment le renouvellement des mandats d'administrateurs de M^e Alberto Francisco Bauer, citoyen suisse de Bâle-Ville (BS), né le 14 juin 1949, avocat, domicilié au 22, chemin de Mancy, 1245 Collonge-Bellerive (Suisse), de M. Ernst Alfred Christinger, citoyen suisse de Wigoltingen (TG), né le 13 octobre 1938, homme d'affaires, domicilié Schweizergasse 21, 8001 Zürich (Suisse) et de M. Boris Shlosnikov, Dr. med., de nationalité canadienne, domicilié au 7 Tyson Shepwy, Toronto, Ontario, Canada pour une période qui prendra fin le 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

A l'unanimité des voix, les actionnaires approuvent le transfert du siège social de la société au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg.

Troisième résolution

A l'unanimité des voix, les actionnaires renouvellement le mandat du commissaire aux comptes, CLYBOUW & ASSOCIES, AUDIT DE BANQUES ET ENTREPRISES, S.à r.l., 128, route d'Arlon, Luxembourg, pour une période qui prendra fin le 31 décembre 2004.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre résolution n'étant soumise au vote, le président déclare l'assemblée terminée.

A. F. Bauer / E. A. Christinger

Président / Secrétaire-scrutateur de vote

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(078411.3/230/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

**EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPE CONCRETE LUX S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.692.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue Extraordinairement à Luxembourg, le mercredi 2 juillet 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078489.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

UCA S.A., UNITED CASHMERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.233.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 novembre 2003 au siège de la société

1. L'assemblée accepte la démission de Mme Virginie Cornet-Estienne au poste d'administrateur.
2. L'assemblée décide de nommer M. André Cornet, né le 26/07/1946 à Uccle, demeurant 113, avenue Wolvndael, B-1180 Uccle qui accepte au poste d'administrateur.

La nouvelle composition du Conseil d'Administration devient:

- Jean-Pierre Cornet
- André Cornet
- ENIKA TRADING INC.

3. L'assemblée décide des signataires sur les comptes:

Les personnes autorisées à signer sur les comptes bancaires de la société sont:

- Signature seule: Monsieur Jean-Pierre Cornet
- Dans tous les autres cas, signatures conjointes de deux administrateurs ou de tous tiers dûment mandaté par le Conseil d'Administration.

Aux fins de publication

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078025.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

MOZART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.745.

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOZART S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.745. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 10 du 6 janvier 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 17 décembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 702 du 7 mai 2002 et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 29 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 695 du 6 mai 2002.

La séance est ouverte à douze heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit.

Madame le Président nomme secrétaire Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Manuel Lentz, maître en droit, et Madame Elena Santavicca, employée privée.

Les membres du bureau ont tous leur adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le Notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, respectivement par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se considèrent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions huit cent cinquante mille sept cent soixante-quinze euros et trente et un cents (EUR 2.850.775,31) pour porter le capital social de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à deux millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 2.881.762,00), par l'émission de cent quinze mille (115.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

2. Acceptation de la souscription à l'entière de l'augmentation du capital social et de la libération de celle-ci;

3. Entérinement du rapport d'expertise du réviseur d'entreprises inscrit au tableau des réviseurs d'entreprises du Grand-Duché de Luxembourg quant à l'apport en capital;

4. Constatation que s'agissant d'un apport en nature, il n'y a pas lieu de réserver un droit de souscription préférentielle aux actionnaires existants;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts sociaux pour l'adapter aux résolutions à prendre en vertu des dispositions qui précèdent pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 2.881.762,00), représenté par cent seize mille deux cent cinquante (116.250) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

6. Décision de conférer à Monsieur Diego Strelitto, né le 18 mai 1973 à Cittadella (PD/Italie), demeurant à Cittadella (PD/Italie), 2, Via Isonzo, tous pouvoirs de pourvoir, en cas de besoin, à toutes les opérations de transcription hypothécaire et de transfert dans le registre du cadastre des immeubles ainsi apportés.

7. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame le Président et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions huit cent cinquante mille sept cent soixante-quinze euros et trente et un cents (EUR 2.850.775,31) pour porter le capital souscrit de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à deux millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 2.881.762,00) par l'émission de cent quinze mille (115.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, donnant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et libération

Est alors intervenu l'actionnaire Monsieur Giuseppe Bottecchia, entrepreneur, né le 22 mars 1951 à Bassano del Grappa (VI) Italie, numéro fiscal BTT GPP 51C22 A703D, demeurant à Bassano del Grappa (VI) Italie, 88, Via Angarano.

Lequel intervenant déclare souscrire à toutes les 115.000 (cent quinze mille) actions nouvelles et les libérer entièrement au moyen de l'apport en pleine propriété d'un patrimoine immobilier dont il est propriétaire, sis en Italie dans la Commune de Bassano del Grappa, et plus précisément un complexe immobilier composé de trois bâtiments à caractère résidentiel recensé au cadastre de la Commune de Bassano del Grappa (Italie) comme suit:

Cadastre urbain mécanographique 23ème (vingt-troisième) feuillet, ci-avant répertorié sous la section E 4ème feuillet parcelles nos:

57 sub. 1 Via Angarano n. 90 - étage T - catégorie A/4 cl. 7 pièces 6 - Revenu Cadastral EUR 356,36

57 sub. 2 Via Angarano n.92 - étage T - catégorie A/4 cl. 7 pièces 6 - Revenu Cadastral EUR 356,36

57 sub. 3 Via Angarano n.88 - étage T - catégorie B/8 cl. U

m2 129 EUR 133,25

59 Via Angarano n.88 - étage T - catégorie A/2 cl. 2 pièces 22 - Revenu Cadastral EUR 2.293,07

61 sub. 1 Via Angarano n. 88 - étage T catégorie C/6 cl. 1 m2 492 Revenu Cadastral EUR 1.346,71

61 sub. 2 accroché avec plan n. 486 sub. 1 Via Angarano n.88 - étage T - catégorie C/2 cl.1 m2 121 - Revenu Cadastral EUR 262,46

485 Via Angarano n. 88-94 étage T - catégorie A/4 cl. 5 pièces 2,5 - Revenu Cadastral EUR 108,46

486 sub. 2 Via Angarano n. 98 étage T - catégorie A/4 cl. 6 pièces 3,5 - Revenu Cadastral EUR 177,14

486 sub. 3 Via Angarano n. 98 étage T - catégorie A/4 cl. 6 pièces 4 - Revenu Cadastral EUR 202,45.

Limites

parcelles n. 51 - 52 - 53 - via Angarano - plan n. 64 - canal d'irrigation Rio - plan n. 57

Cadastre des terrains mécanographique feuillet 23ème (vingt troisième) parcelles nos:

58 ares.....	1.66 rd€.	1,46 ra€.	0,77
60 ares.....	20.83 rd€.	18,29 ra€.	9,68
1453 (ex 46/C) ares	4.01 rd€.	3,93 ra€.	2,07
1454 (ex 47/A) ares	12.27 rd€.	10,77 ra€.	5,70
1456 (ex 322/A) ares	18.80 rd€.	2,91 ra€.	2,43
1458 (ex 323/A) ares	43.80 rd€.	38,46 ra€.	20,36
1462 (ex 1067/C) ares	0.63 rd€.	0,39 ra€.	0,29
Totaux ha.....	1.02.00 rd€.	76,21 ra€.	41,31
(un hectare et deux ares)			

Limites

Via Colbacchini - plan n. 1457 - 1459 - 1452 - 1451 - 1455 - 1461 - canal d'irrigation Rio.

Origine de la propriété

Les susdits immeubles sont devenus la propriété de l'apporteur Giuseppe Bottecchia suivant acte de division daté 23.03.1999 et 25.03.1999 n° 74.512/74.561 du Répertoire, n° 21.279 du Recueil - Notaire Giuseppe Fietta de Bassano enregistré à Bassano del Grappa le 14 avril 1999 au n° 643, Mod. 2 v reçu Lires 70.258.000,- et suivant acte de vente n° 74.563 du Répertoire n° 21.281 du Recueil - Notaire Giuseppe Fietta, en date du 25.03.1999 enregistré à Bassano del Grappa le 14 avril 1999 au n° 642, Mod. 2 v reçu Lires 26.338.000,- suite à l'ouverture de la succession de Madame Marchiorello Maria Anna.

Conditions de l'apport

L'apporteur déclare que l'apport est fait sous les conditions et garanties suivantes:

1. La société MOZART succède de plein droit dans la propriété des immeubles qui font l'objet de l'apport avec effet à la date de ce jour.

2. Les immeubles sont apportés dans l'état de fait et de droit effectif dans lequel ils se trouvent actuellement, avec les servitudes actives et passives inhérentes, comme les accessions et appartenances.

3. Les immeubles apportés sont de la propriété exclusive de l'apporteur, et sont libres d'hypothèques et de transcriptions qui pourraient être préjudiciables, et de conventions qui en affecteraient le prix et/ou la possibilité de les donner en garantie, de privilèges transcrits sur les registres fonciers, et de toute autre charge résultant des registres fonciers publics qui puissent en affecter le droit de propriété ou leur disponibilité, le tout conformément à la déclaration intitulée «relazione ventennale» établie par le notaire Giuseppe Fietta de Bassano del Grappa en date du 14 octobre 2003, dont une copie avec sa traduction libre resteront annexés aux présentes.

4. Aucune garantie n'est fournie quant à la contenance indiquée, le plus ou le moins éventuel étant au profit ou à charge de la société bénéficiaire de l'apport.

5. L'apporteur déclare qu'il n'existe aucun obstacle d'ordre légal, urbanistique ou administratif à l'apport des immeubles et qu'il n'existe pas de droit de préemption au profit d'une tierce personne.

6. L'apporteur renonce à tout droit généralement quelconque donnant droit à une inscription hypothécaire légale qui pourrait naître du présent acte d'apport.

7. L'entrée en jouissance des biens apportés aura lieu à partir du 1^{er} janvier 2004. Tous les impôts fonciers et autres redevances seront à la charge de la société bénéficiaire à partir du 1^{er} janvier 2004.

Déclarations de l'apporteur

Conformément à ce qui est prévu par la loi italienne, l'apporteur requiert le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. Aux termes de la loi n° 151 du 19 mai 1975, l'apporteur Giuseppe Bottecchia déclare être marié sous le régime de la séparation de biens.

2. En se référant à la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme et des bâtisses, l'apporteur déclare et garantit que les sus-décrites constructions immobilières ont été construites avant le 1^{er} septembre 1967 et qu'il n'y a pas eu par la suite des modifications nécessitant des autorisations administratives à l'exception du permis de construire émis en date du 9 novembre 1999 N° 16871/1999 du dossier pour restructuration extraordinaire du toit de «Casa Bottecchia», sise au numéro 88, Via Angarano à Bassano del Grappa.

3. Aux termes de la loi italienne du 19 mai 1975 n°151 l'apporteur déclare que l'ensemble des biens apportés est bien de sa propriété personnelle.

Evaluation des apports

Lesdits immeubles ont fait l'objet d'une expertise dite «Relazione Tecnica Estimativa di un complesso immobiliare ad uso residenziale a Bassano del Grappa», établie en date du 14 septembre 2002 par l'ingénieur Gianfranco Scomazzon, établi à Bassano del Grappa, 49, Via Colbacchini, inscrit au tableau des Ingénieurs de la Province de Vicenza sous le n° 785, et dont le contenu a été confirmé par lettre du 20 octobre 2003. Cette expertise a servi de base au rapport établi par le réviseur d'entreprises luxembourgeois.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 14 novembre 2003 par le réviseur d'entreprises Monsieur Frédéric Goosse de FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l., inscrit à l'Ordre des Réviseurs d'Entreprises du Grand-Duché de Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale intrinsèque des actions à émettre en contrepartie.»

Ladite expertise et ledit rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires accepte la souscription de toutes les 115.000 (cent quinze mille) actions nouvelles par l'actionnaire Monsieur Giuseppe Bottecchia, préqualifié, et leur libération intégrale par l'apport en nature de la propriété immobilière ci-avant décrite.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte du rapport du réviseur d'entreprises Frédéric Goosse daté du 14 novembre 2003 et décide de l'entériner.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que s'agissant d'un apport en nature il n'y a pas lieu de réserver un droit de préférence aux actionnaires existants.

Cinquième résolution

Au vu de ce qui précède, l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 2.881.762,00), représenté par cent seize mille deux cent cinquante (116.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Sixième résolution

Pour l'exécution du présent acte et en particulier pour en assurer la publicité et la transcription auprès de la conservation des registres immobiliers, aux plans cadastraux et pour mettre en oeuvre les déclarations de l'apporteur, tous pouvoirs sont délégués à Monsieur Diego Streliotto, né le 18 mai 1973 à Cittadella (PD) Italie, domicilié à Cittadella (PD) Italie, 2, Via Isonzo, numéro fiscal STRDGI73E18C743O, aux fins de procéder à toutes les formalités qui deviennent nécessaires en conséquence de cet apport. En particulier, lui sont attribués, entre autres, les pouvoirs de pourvoir, en cas de besoin, à toutes les rectifications et modifications de toutes les indications de nature technique ci-dessus mentionnées relativement aux immeubles et à cette fin il pourra émettre ultérieurement des déclarations sur le titre de propriété, l'élection de domicile et les régimes fiscaux, ainsi que tout ce qui deviendra ainsi nécessaire ou opportun.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à treize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la version en langue italienne de ce qui précède:

L'anno duemilatre, il quattordici novembre.

Davanti a Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaio con residenza a Lussemburgo.

Si è tenuta l'assemblea generale straordinaria degli azionisti della società anonima MOZART S.A., con sede sociale a L-1219 Lussemburgo, 23, rue Beaumont, iscritta nel Registro di Commercio e delle Società di Lussemburgo sotto il numero B 52.745. La Società è stata costituita con atto ricevuto dal notaio rogante in data 31 ottobre 1995, pubblicato nel Mémorial C, Raccolta delle Società ed Associazioni, numero 10 del 6 gennaio 1996. Lo statuto fu modificato in seguito con scrittura privata in data 17 dicembre 2001, di cui un estratto fu pubblicato nel Mémorial C, numero 702 del 7 maggio 2002 e per l'ultima volta con atto ricevuto dal notaio rogante in data 29 dicembre 2001, pubblicato nel Mémorial C, numero 695 del 6 maggio 2002.

La seduta è aperta alle ore dodici sotto la presidenza della dott.ssa Martine Gillardin, laureata in legge.

La Signorina Presidente nomina come segretaria la dott.ssa Martine Schaeffer, laureata in legge.

L'assemblea elegge come scrutatori il dott. Manuel Lentz, laureato in legge, e la Signora Elena Santavicca, impiegata privata.

Tutti i membri dell'ufficio hanno il loro indirizzo professionale a L-2227 Lussemburgo, 12, Avenue de la Porte-Neuve.

L'ufficio così costituito, la Signora Presidente espone e richiede il notaio rogante di prendere atto:

I. Che gli azionisti presenti o rappresentati, i mandatari degli azionisti rappresentati nonché il numero delle azioni che detengono sono indicati su una lista delle presenze; detta lista delle presenze, dopo essere stata firmata dagli azionisti presenti rispettivamente dai mandatari degli azionisti rappresentati nonché dai membri dell'ufficio, rimarrà allegata al presente atto.

Rimarranno altresì allegate al presente atto le procure degli azionisti rappresentati dopo essere state siglate dai comparanti.

II. Che l'integralità del capitale sociale essendo presente o rappresentata alla presente assemblea, si ha potuto far astrazione dalle convocazioni d'uso, gli azionisti presenti o rappresentati considerandosi debitamente convocati e dichiarano per altro aver una perfetta conoscenza dell'ordine del giorno già a loro preliminarmente comunicato.

III. Che la presente assemblea riunendo l'integrale capitale sociale, è regolarmente costituita e può validamente deliberare sui punti iscritti all'ordine del giorno che segue:

1. Aumento di capitale sociale fino a due milioni otto cento cinquanta mila sette cento settantacinque euro e trentuno centesimi (EUR 2.850.775,31) per portare il capitale sociale dal suo importo attuale di trenta mila nove cento ottantasei euro e sessantanove centesimi (EUR 30.986,69) a due milioni ottocento ottantunmila settecento sessantadue euro (EUR 2.881.762,00), con emissione di centoquindicimila (115.000) azioni senza designazione di valore nominale, avente gli stessi diritti e privilegi che le azioni esistenti;

2. Accettazione della sottoscrizione dell'integralità dell'aumento di capitale sociale e del versamento del medesimo;

3. Ratifica della relazione di valutazione del revisore d'impresa iscritto all'Albo dei revisori d'impresa del Granducato di Lussemburgo relativamente al conferimento nel capitale;

4. Costatazione che trattandosi di un conferimento in natura, non c'è del luogo di riservare un diritto di prelazione agli azionisti esistenti;

5. Modifica conseguente dell'articolo 5 dello statuto sociale per adattarlo alle delibere da prendere in virtù delle disposizioni che precedono per dargli il tenore seguente:

«**Articolo cinque.** Il capitale sociale sottoscritto è fissato a due milioni otto cento ottantunmila settecento sessantadue euro (EUR 2.881.762,00), rappresentato da centosedicimila duecentocinquanta (116.250) azioni senza designazione di valore nominale.

Le azioni sono nominative o al portatore, a scelta dell'azionista.

La Società può procedere al riscatto delle proprie azioni nelle condizioni previste dalla legge.»

6. Delibera di conferire al Rag. Diego Streliotto, nato il 18 maggio 1973 a Cittadella (PD/Italia), domiciliato a Cittadella (PD/Italia), in Via Isonzo n.2, ogni potere di provvedere, qualora fosse necessario, a tutte le operazioni di trascrizione ipotecarie e di trasferimento nei registri catastali degli immobili così conferiti.

7. Varie ed eventuali.

L'assemblea ha approvato i fatti esposti dalla Signorina Presidente, e dopo averne deliberato, ha preso, per voto separato ed all'unanimità le seguenti delibere:

Prima delibera

L'assemblea generale delibera di aumentare il capitale sociale fino a due milioni ottocento cinquantamila settecento settantacinque euro e trentuno centesimi (EUR 2.850.775,31) per portare il capitale sociale dal suo importo attuale di trentamila nove cento ottantasei euro e sessantanove centesimi (EUR 30.986,69) a due milioni ottocento ottantunmila settecento sessantadue euro (EUR 2.881.762,00), con emissione di centoquindicimila (115.000) azioni senza designazione di valore nominale, avente gli stessi diritti e privilegi che le azioni esistenti.

Sottoscrizione e versamento

Interviene allora l'azionista il signor Giuseppe Bottecchia, imprenditore, nato il 22 marzo 1951 a Bassano del Grappa (VI) Italia, codice fiscale BTT GPP 51C22 A703D, residente a Bassano del Grappa (VI) Italia, in Via Angarano n.88.

Detto intervenuto dichiara sottoscrivere a tutte le 115.000 (centoquindicimila) azioni nuove e versarle integralmente mediante apporto della proprietà piena di un patrimonio immobiliare di sua proprietà, sito in Italia nel Comune di Bassano del Grappa, e più precisamente un complesso immobiliare composto da tre edifici ad uso residenziale descritto nel catasto del Comune di Bassano del Grappa (Italia) come segue:

Catasto urbano meccanografico 23° (ventitreesimo) foglio, già Sezione E foglio 4° m. n.:

57 sub. 1 Via Angarano n. 90 - piano T - categ. A/4 cl. 7 vani 6 - RC. EUR 356,36

57 sub. 2 Via Angarano n.92 - piano T - categ. A/4 cl. 7 vani 6 - RC. EUR 356,36

57 sub. 3 Via Angarano n.88 - piano T - categ. B/8 cl. U

mq 129 RC. EUR 133,25

59 Via Angarano n.88 - piano T - categ. A/2 cl. 2 vani 22 - RC. EUR 2.293,07

61 sub. 1 Via Angarano n. 88 - piano T categ. C/6 cl. 1 mq. 492 RC. EUR 1.346,71

61 sub. 2 graffato col m.n 486 sub. 1 Via Angarano n.88 - piano T - categ. C/2 cl.1 mq. 121 - RC. EUR 262,46

485 Via Angarano n. 88-94 piano T - categ. A/4 cl. 5 vani 2,5 - RC. EUR 108,46

486 sub. 2 Via Angarano n. 98 piano T - categ. A/4 cl. 6 vani 3,5 - RC. EUR 177,14

486 sub. 3 Via Angarano n. 98 piano T - categ. A/4 cl. 6 vani 4 - RC. EUR 202,45.

Confini

m.n 51 - 52 - 53 - via Angarano - m.n. 64 - roggia Rio - m.n. 57

Catasto Terreni meccanografico foglio 23° (ventitreesimo) m.n.:

58 are	1.66 rd€.	1,46 ra€.	0,77
60 are	20.83 rd€.	18,29 ra€.	9,68
1453 (ex 46/C) are.	4.01 rd€.	3,93 ra€.	2,07
1454 (ex 47/A) are.	12.27 rd€.	10,77 ra€.	5,70
1456 (ex 322/A) are.	18.80 rd€.	2,91 ra€.	2,43
1458 (ex 323/A) are.	43.80 rd€.	38,46 ra€.	20,36
1462 (ex 1067/C) are.	0.63 rd€.	0,39 ra€.	0,29
Totali Ha.	1.02.00 rd€.	76,21 ra€.	41,31

(sono ettari uno ed are due).

Confini

Via Colbacchini - m.n. 1457 - 1459 - 1452 - 1451 - 1455 - 1461 - roggio Rio.

Provenienza della proprietà

I suddetti immobili sono diventati la proprietà dell'apportante Giuseppe Bottecchia in seguito all'atto di divisione datato 23.03.1999 e 25.03.1999 n° 74.512/74.561 di Repertorio, n° 21.279 di Raccolta - notaio Fietta Dott. Proc. Prof. Giuseppe di Bassano registrato a Bassano del Grappa il 14 aprile 1999 al n° 643, Mod. 2 v Esatte L. 70.258.000,- e per atto di vendita n° 74.563 di Repertorio n° 21.281 di Raccolta - notaio Fietta Dott. Proc. Prof. Giuseppe, in data del 25.03.1999 registrato a Bassano del Grappa il 14 aprile 1999 al n° 642, Mod. 2 v Esatte L. 26.338.000,- a seguito all'apertura della successione di Marchiorello Maria Anna.

Condizioni del conferimento

L'apportante dichiara che il conferimento è fatto sotto le condizioni e le garanzie seguenti:

1. La società MOZART succede di pieno diritto nella proprietà degli immobili oggetto del conferimento con effetto alla data odeerina.

2. I beni oggetto di questo conferimento sono trasferiti nello stato effettivo di fatto e di diritto in cui si trovano, con le servitù attive e passive inerenti, come le accessioni e pertinenze.

3. Gli immobili conferiti risultano di proprietà esclusiva dell'apportante, e sono liberi da iscrizioni ipotecarie, trascrizioni pregiudizievoli, convenzioni che limitino il prezzo e/o la possibilità di concederli in garanzia, privilegi trascritti nei registri immobiliari e da qualsiasi altro onere, emergente dai pubblici registri immobiliari, che ne possa pregiudicare la proprietà e/o limitare la disponibilità, il tutto come risulta dalla dichiarazione intestata «relazione ventennale» stabilita dal notaio Giuseppe Fietta di Bassano del Grappa in data 14 ottobre 2003, di cui una copia con la sua traduzione libera rimarranno allegata al presente atto.

4. Nessuna garanzia è data relativamente alla consistenza indicata, il più o il meno eventuale essendo a favore o a carico della società beneficiaria del conferimento.

5. L'apportante conferente dichiara che non esiste nessun impedimento di natura legale, urbanistico o amministrativo al conferimento degli immobili e non esiste un diritto di opzione a favore di terzi.

6. L'apportante rinuncia ad ogni qualsiasi diritto che dia diritto ad un'iscrizione ipotecaria legale risultante dal presente atto di conferimento.

7. Il godimento dei beni conferiti avrà luogo a partire dal 1° gennaio 2004. Tutti i redditi catastali ed altre tasse saranno a carica della società beneficiaria a partire dal 1° gennaio 2004.

Dichiarazioni del conferente

In conformità con ciò previsto dalla legge italiana, l'apportante richiede il notaio rogante di prendere atto delle seguenti dichiarazioni:

1. Ai sensi della legge n° 151 del 19 maggio 1975, l'apportante Giuseppe Bottecchia è sposato sotto il regime della separazione dei beni.

2. Con riferimento alla vigente normativa urbanistica ed edilizia, l'apportante dichiara che le suddette costruzioni immobiliari sono state costruite antecedentemente al 1° settembre 1967 e che successivamente nelle stesse non vennero eseguite opere per le quali fosse necessario provvedimento autorizzativo all'esclusione dell'autorizzazione edilizia rilasciata in data 9.11.1999 n. 16871/1999 di Prot. per la manutenzione straordinaria al tetto di «Casa Bottecchia» sita in Via Angarano civ. n. 88 in Bassano del Grappa.

3. Ai sensi della legge italiana del 19 maggio 1975 n°151 l'apportante dichiara che l'insieme dei beni conferiti è di sua proprietà personale.

Valutazione dei conferimenti

Detti immobili hanno fatto l'oggetto di una relazione detta «Relazione Tecnica Estimativa di un complesso immobiliare ad uso residenziale a Bassano del Grappa», stabilita in data 14 settembre 2002 dall'Ing. Gianfranco Scmazzon, di Bassano del Grappa, 49 Via Colbacchini, iscritto all'Albo degli Ingegneri della Provincia di Vicenza al n. 785, e il cui contenuto è stato confermato per lettera del 20 ottobre 2003. Detta perizia ha servito di base alla relazione stabilita dal revisore d'impresa lussemburghese.

Ai sensi degli articoli 26-1 e 32-1 della legge del 10 agosto 1915 come modificata, il conferimento in natura sopra descritto ha fatto l'oggetto di una relazione stabilita in data 14 novembre 2003 dal revisore d'impresa dott. Frédéric Goosse di FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l., iscritto all'Ordine dei Revisori d'Imprese del Granducato di Lussemburgo, il quale indica nelle sue conclusioni ciò che segue:

«Sulla base delle verifiche effettuate come sopradescritte, non abbiamo osservazione da formulare sul valore del conferimento il quale corrisponde almeno al numero e al valore nominale intrinseco delle azioni da emettere in controparte.»

Detta perizia e detta relazione, dopo firma ne varietur dai comparenti e dal notaio rogante rimarranno allegate al presente atto per essere sottoposte con esso alle formalità di registro.

Seconda delibera

L'assemblea generale degli azionisti accetta la sottoscrizione di tutte le 115.000 (centoquindicimila) azioni nuove da parte dell'azionista signor Giuseppe Bottecchia, predetto, e la loro liberazione integrale mediante conferimento in natura della proprietà immobiliare sopra descritta.

Terza delibera

L'assemblea prende atto dalla relazione del revisore d'impresa Frédéric Goosse del 14 novembre 2003 e decide di ratificarla.

Quarta delibera

L'assemblea constata che, trattandosi di un conferimento in natura, non è il caso di riservare un diritto di prelazione agli azionisti esistenti.

Quinta delibera

Alla vista di ciò che precede, l'articolo cinque deve essere modificato e avrà d'ora in poi il tenore seguente:

«**Art. 5.** Il capitale sociale sottoscritto è fissato a due milioni ottocento ottantunmila settecento sessantadue euro (EUR 2.881.762,00), rappresentato da centosedicimila duecentocinquanta (116.250) azioni senza designazione di valore nominale.

Le azioni sono nominative o al portatore, a scelta dell'azionista.

La Società può procedere al riscatto delle proprie azioni nelle condizioni previste dalla legge.»

Sesta delibera

Per l'esecuzione del presente atto e in particolare per garantirne le pubblicazioni e trascrizioni presso la Conservatoria dei registri immobiliari e ai mappali catastali, e per eseguire le dichiarazioni sopraindicate dell'apportante, tutti i poteri sono delegati al Rag. Diego Strelitto, nato il 18 maggio 1973 a Cittadella (PD) Italia, domiciliato a Cittadella (PD) Italia, Via Isonzo n. 2, codice fiscale STRDGI73E18C743O, ai fini di procedere a tutte le formalità rese necessarie dall'espletamento del presente atto. In particolare vengono conferite le facoltà tra l'altro di procedere se occorre a tutte le rettifiche e modifiche di tutte le indicazioni tecniche sopraindicate in relazione agli immobili e a tale fine potrà rilasciare successivamente dichiarazioni sul titolo di proprietà, l'elezione di domicilio e i regimi fiscali, nonché tutto ciò diventerà necessario od utile.

Più nulla essendo all'ordine del giorno e nessuno richiedendo la parola, l'assemblea è sciolta alle ore tredici e quindici. Di cui atto.

Fatto e passato a Lussemburgo, data quale all'inizio di questo atto.

E dopo lettura ed interpretazione fatta ai comparenti, essi hanno firmato con Me notaio il presente atto.

Signé: M. Gillardin, M. Schaeffer, M. Lentz, E. Santavicca, G. Bottecchia, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, vol. 141S, fol. 38, case 10. – Reçu 28.507,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(078414.3/230/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

MOZART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.745.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1524 du 14 novembre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(078417.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

AEROTRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 28.091.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2003

- L'assemblée a pris note de et a accepté la démission de Monsieur Alain Castany de sa fonction d'administrateur-délégué tout en restant membre du Conseil d'Administration. Décharge pleine et entière lui a été accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à cinq et Mess. François Minard, gérant de société, né le 20.03.1958 à F-Neuilly-sur-Seine, demeurant à F-78370 Plaisir (Yvelines), 4, rue Gustave Courbet et Lionel Wattel, dirigeant de société, né le 02.05.1952 à F-Charenton-le-Pont, demeurant à F-Septèmes-les-Vallons, Chemin du Pigeonnier, La Haute Bédoule, ont été nommés en tant qu'administrateurs supplémentaires de la société.

- La durée des mandats des nouveaux administrateurs a été fixée à une période qui se terminera à l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078099.3/576/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

DUTCHMAN ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 83.517.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

La démission de M^e Franco N. Croce et de Mr Antonio Falliti en qualité d'Administrateurs, et de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. en qualité de Commissaire aux comptes est acceptée, et entière décharge leur est octroyée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sont élus Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006:

- MANAGEMENT, S.à r.l., 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg,

- Mr Jean-Marie Nicolay, 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg,

Est élu Commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006, LuxFiduAudit SC, L-8319 Olm.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

LUXFIDUCIA

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078720.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SUN FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.281.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société SUN FINANCE, que Monsieur Claude Schmit, avec adresse professionnelle à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, s'est démis de sa fonction d'administrateur de la société SUN FINANCE, R. C. section B n° 92.281 avec effet au 14 octobre 2003.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Il résulte d'une lettre adressée à la société SUN FINANCE que la société EURO REVISION S.A., avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, démissionne avec effet au 14 octobre 2003 de son poste de commissaire aux comptes de la société SUN FINANCE, R. C. Section B n° 92.281.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078096.3/576/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MADELAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.511.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 8 septembre 2003 à 14.00

heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2002 de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. au poste d'Administrateur en remplacement de M. Joseph Winandy, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 mars 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078681.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2003.

BSOP INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.903.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 16 mai 2002 à 15.00 heures

à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à renommer Monsieur B. Ewen Administrateur-Délégué, le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078691.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2003.

MENTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 24.127.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

(078755.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

MENTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 24.127.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(078756.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

LATEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 53.846.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2003

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a été informée par le conseil d'administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078784.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

TRANSVALOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.867.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078873.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

TUNTURYL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.261.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078875.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

FORTERI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.865.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 389 du 11 octobre 1994, modifiée par-devant M^e Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Wiltz, en date du 6 septembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 612 du 27 novembre 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 18 juin 2002, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 1294 du 6 septembre 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORTERI LUX S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(078880.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

CLEAN-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare, Ilot Ouest.
R. C. Luxembourg B 30.505.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 257 du 14 septembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 août 1989, acte publié au Mémorial C n° 5 du 5 janvier 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 février 1997, acte publié au Mémorial C n° 335 du 30 juin 1997.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLEAN-CENTER, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(078882.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

EUROPARTENAIRES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.271.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078886.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SOCIETE FINANCIERE DE NOLAY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.408.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 novembre 2003 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079040.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

CROSS ATLANTIC ASSOCIATES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.080.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 11 avril 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2002 de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. au poste d'Administrateur en remplacement de M. Joseph Winandy, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078685.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

MAGENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.803.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur, catégorie A, en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

MAGENTA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078464.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SINTRAL, SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 8.716.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2002 de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. au poste d'Administrateur en remplacement de M. Joseph Winandy, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 juillet 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078686.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

AUXILIUM ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.682.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 novembre 2003 que:
- Monsieur Riccardo Moraldi, né le 13 mai 1966 à Milan et demeurant 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts, administrateur démissionnaire.
Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
Le nouvel administrateur reprendra le mandat de son prédécesseur.
La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078415.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

OAKLEY TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 72.072.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078658.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

OAKLEY TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 72.072.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078656.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SELTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 29.558.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078664.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SELTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 29.558.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078662.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ESOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 54.744.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078667.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ESOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 54.744.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078668.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ERELGE III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.126.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(078616.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ERELGE III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.126.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(078613.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ERELGE III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.126.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en cession extraordinaire le 25 novembre 2003 à 10.00 heures au siège social

Première résolution

Après lecture des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les exercices clos au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002, l'assemblée décide d'approuver les comptes tels que présentés:

Sur l'exercice 2001: perte de EUR 39.754,36.

L'assemblée décide d'affecter cette perte comme suit:

- Report à nouveau au 1.1.2001	- 14.871,59 EUR
- Perte au 31.12.2001	- 39.754,36 EUR
- Solde à nouveau au 1.1.2002	- 54.625,95 EUR

Sur l'exercice 2002: perte EUR 38.923,66.

- Report à nouveau au 1.1.2002	- 54.625,95 EUR
- Perte au 31.12.2002	- 38.923,66 EUR
- Solde à nouveau au 1.1.003	- 93.549,61 EUR

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leurs mandats respectifs sur les années clôturées au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.

Troisième résolution

Suivant les dispositions de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société malgré les pertes subies.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078619.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

FINIPER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.563.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

FINIPER INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(078507.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

FINIPER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.563.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

FINIPER INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(078509.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

FINIPER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.563.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 16 mai 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

FINIPER INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078469.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SGAM EQUISYS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.184.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 10 novembre 2003 à 10.00 heures, tenue à Luxembourg

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve le rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos le 31 juillet 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve l'état combiné du patrimoine et l'état combiné des opérations et des variations de la valeur nette d'inventaire au 31 juillet 2003.

Troisième résolution

Conformément à la politique d'affectation des résultats de la Sicav, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de ne procéder à aucune distribution de dividende et de reporter à nouveau la perte de EUR 36.733.169,- réalisée lors de l'exercice clos le 31 juillet 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière à Messieurs Philippe Brosse, Arié Assayag, Didier Launay et Franck Vivier, quant à l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2003.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière au Réviseur Pricewaterhouse-Coopers / Luxembourg, quant à l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en novembre 2004, les mandats de Messieurs Philippe Brosse, Arié Assayag, Didier Launay et Franck Vivier aux fonctions d'Administrateurs.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, Pricewaterhouse-Coopers / Luxembourg, pour le terme d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en novembre 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078641.3/045/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

C.M.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.506.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 novembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2003, volume 525, folio 21, case 11:

I.- Que la société anonyme C.M.T. S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R. C. Luxembourg, section B numéro 57.506, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 156 du 1^{er} avril 1997;

II.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme C.M.T. S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme C.M.T. S.A. par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} décembre 2003.

J. Seckler

Notaire

(078940.3/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

FAIRFAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 57.947.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 août 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne pour une période de six années, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs John Seil et Guy Hornick pour une nouvelle période de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une période de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAIRFAX S.A.
Société Anonyme
J. Seil / G. Hornick
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078633.3/045/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 26.440.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A.
Société Anonyme Holding
P. Jeanbart
Président du Conseil

(078650.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 26.440.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 13 octobre 2003

Cinquième résolution

Le mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période de un an prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION (C.E.P.) S.A.
Société Anonyme Holding
P. Jeanbart
Président du Conseil

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078652.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COFIMETAL S.A. (COMPAGNIE FINANCIERE DE LA METALLURGIE), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.801.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 28 mai 2003 à 16.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078688.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

MAESTRAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.806.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAESTRAL INVESTISSEMENTS S.A.
Société Anonyme
E. Ries / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

(078637.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

AUTOSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 59.294.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078669.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

BRANSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 69.450.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 novembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BRANSON S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- report à nouveau de la perte 71.572,43 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078930.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SISTEMA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 97.121.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighteenth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. JSFC SISTEMA, a company incorporated under the laws of the Russian Federation, having its registered office at 17/8/9 Pretchistenka str., building 1, 103009 Moscow, the Russian Federation, registered at the Moscow Registration Office under number 025.866, and

2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg number B 38.052,

both here duly represented by Mr Steve van den Broek, private employee, with business address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Moscow, Russian Federation, on November 17, 2003 and Luxembourg, on November 17, 2003.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation (the «Articles») of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of SISTEMA CAPITAL S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 20 below.

Art. 4. Corporate objects

The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may also acquire, hold and dispose of interests in partnerships and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities under a programme or a stand alone basis. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement, which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

Art. 5. Share capital

The subscribed share capital is set at EUR 125,000.- (one hundred and twenty five thousand Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 20 below.

Art. 6. Shares

The shares are and will remain in registered form.

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second day of April of each year at 11:00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 10. Meetings of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 48 (forty-eight) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 10. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 12. Powers of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. Delegation of powers

The board of directors of the Company may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the board of directors of the Company as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 16. Statutory auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 17. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year.

Art. 18. Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent. (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10 %) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in United States dollars or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 19. Dissolution and liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 20 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 20. Amendments

These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 21. Applicable law

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

1. The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2003.
2. The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2004.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

1. JSFC SISTEMA, prenamed: twelve thousand four hundred and ninety-nine shares; and	12,499
2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prenamed: one share	1
Total: twelve thousand and five hundred shares	12,500

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand Euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 3,600.- euro (three thousand and six hundred Euro).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by a unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at four;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company:
 - a) Mr Alexey Buyanov, born in Moscow (Russia) on August 15, 1969, director of companies, whose business address is at 10, Leontievsky pereulok, 103009 Moscow;
 - b) Mr Veniamin Kofman, born in Klaipeda (Lithuania) on September 4, 1974, director of companies, whose business address is at 10, Leontievsky pereulok, 103009 Moscow;
 - c) Mr Herman J.J. Moors, born in Bilzen (Belgium) on November 3, 1944, director of companies, whose business address is at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - d) Mr Steve M.J. van den Broek, born in Antwerp (Belgium) on July 26, 1970, private employee, whose business address is at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:
 - DELOITTE & TOUCHE S.A., R.C. Luxembourg B Number 67.895, a company with registered office at 3, route d'Ar-lon, L-8009 Strassen;

(v) that the mandates of the directors and of the statutory auditor shall expire after the annual General Meeting of 2009;

(vi) that the address of the registered office of the Company is at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit novembre.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. JSFC SISTEMA, une société de droit russe avec siège social à Ulica Pretchistenka, Dom 17/8/9, str. 1, 103009 Moscou, Fédération Russe, enregistrée auprès de l'Office de Registration de Moscou sous le numéro 025.866, et

2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg numéro B 38.052,

toutes les deux ici dûment représentées par Monsieur Steve van den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Moscou, Fédération Russe, le 17 novembre 2003 et à Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Lesdites procurations après signature ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (ci-après, les «Statuts») qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de SISTEMA CAPITAL S.A. (ci-après, la «Société»).

Art. 2. Siège Social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 20 ci-après.

Art. 4. Objet Social

La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances dans le cadre d'un programme ou d'une émission isolée. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 5. Capital

Le capital social souscrit est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 20 ci-après.

Art. 6. Actions

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Assemblée des Actionnaires de la Société

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jour du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société

La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera

pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant des dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 10. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après, la «Loi de 1915») ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration de la Société peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou unique de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Conflit d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 16. Commissaire aux Comptes

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 17. Exercice social

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Affectation des Bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en dollars ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 19. Dissolution et Liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 20 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 20. Modifications statutaires

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 21. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. JSFC SISTEMA, prénommée: douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions; et.	12.499
2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée: une action	1
Total: douze mille cinq cents actions	12.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.600,- (trois mille et six cents euros).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre;
- (ii) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs de la Société:
 - a) M. Alexey Buyanov, né à Moscou (Russie) le 15 août 1969, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est située à 10, Leontievsky pereulok, 103009 Moscou;
 - b) M. Veniamin Kofman, né à Klaipeda (Lithuania) le 4 septembre 1974, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est située à 10, Leontievsky pereulok, 103009 Moscou;
 - c) M. Herman J.J. Moors, né à Bilzen (Belgique) le 3 novembre 1944, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est située à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - d) M. Steve M.J. van den Broek, né à Anvers (Belgique) le 26 juillet, 1970, employé privé, dont l'adresse professionnelle est située à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., R.C. Luxembourg B numéro 67.895, une société avec siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen;

(v) les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2009;

(vi) le siège social de la Société est fixé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. van den Broek, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 14, case 12. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(079742.3/230/509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FRUCTILIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 60.633.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

(078741.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

GAIA CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 75.526.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AK06820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean-Marie Nicolay et Monsieur Marc Van Hoek de leur mandat d'Administrateur et leur a donné pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée a nommé MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et DIRECTOR, S.à r.l. ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078737.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ONSALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 85.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

- L'Assemblée a accepté la démission de Madame Laurence Braun de son mandat d'Administrateur et lui a octroyé décharge complète pour toute la durée de son mandat.

- L'Assemblée a nommé Monsieur Bruno Marchais, expert-comptable, demeurant 50, rue Poincaré, L-2342 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078742.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

NOVALSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 97.055.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CAPINVEST LTD, établie et ayant son siège social au suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, ici représentée par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet en vertu d'une procuration donnée, le 07 novembre 2003.

2.- Monsieur Henri Grisius, préqualifié, agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Ralph Bourgnon, expert comptable, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet en vertu d'une procuration donnée, le 6 novembre 2003.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}.- Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOVALSY S.A.

Art. 2.- Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3.- La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4.- La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5.- Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'Euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 6 novembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en

nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7.- Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8.- Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9.- Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10.- Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11.- Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12.- Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13.- La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14.- L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15.- L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16.- Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17.- Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19.- Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21.- La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré (EUR)</i>
1.- CAPINVEST LTD, prénommée;	308	30.800,-
2.- M. Henri Grisius, prénommé;	1	100,-
3.- M. Laurent Heiliger, prénommé;	1	100,-
Total:	310	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Joseph II, Luxembourg,

2) Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 30, boulevard Joseph II, Luxembourg.

3) Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Joseph II, Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Henri Grisius, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, demeurant au 16, rue Dante à L-1412 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, R. Bourgnon, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2003, vol. 881, fol. 21, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(079014.3/239/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

ATID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 66.397.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK04577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Signature.

(078749.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

GESTIOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.032.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078887.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

CGFX REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.757.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire statutaire du 26 mai 2003, Christine Louis-Haberer, employée privée, demeurant à L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, a été nommée administrateur en remplacement de Gilbert J.F. Grosbusch avec effet immédiat.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'ancien administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078560.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

IMPULSE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.083.

L'an deux mille trois, le neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMPULSE, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 46 du 26 janvier 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Andrea Witt, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur

Madame Pascale Roland, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suite à la conversion légale intervenue en date du 1^{er} janvier 2002, le capital social souscrit s'établira dorénavant à EUR 30.986,69.

2. Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices non distribués à concurrence de EUR 13,31 (treize euros et trente et un cents) en vue de le porter de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 31.000 (trente et un mille euros) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social.

3. Fixation d'un nouveau capital autorisé pour le fixer à EUR 1.240.000 (un million deux cent quarante mille euros) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale, et fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

4. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 octobre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la conversion légale intervenue en date du 1^{er} janvier 2002, l'assemblée constate que le capital social souscrit s'établit dorénavant à EUR 30.986,69.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 13,31 (treize euros trente et un centimes) en vue de le porter de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes) à EUR 31.000 (trente et un mille euros) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Troisième résolution

L'augmentation de capital a été libérée par l'incorporation de bénéfices non distribués à concurrence de EUR 13,31 (treize euros trente et un centimes).

L'existence des bénéfices non distribués a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par une situation au 31 août 2003 et par une attestation établie en date du 8 octobre 2003 signé par deux administrateurs et certifiée exact par le commissaire aux comptes, AUDIEX S.A.

lequel certificat restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé pour le fixer à EUR 1.240.000 (un million deux cent quarante mille euros) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale, et décide de fixer une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 octobre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Fleming, A. Witt, P. Roland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 72, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

G. Lecuit.

(079037.3/220/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

IMPULSE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

G. Lecuit.

(079038.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

TOMORROW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 75.321.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

(078751.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

TOMORROW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 75.321.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

(078750.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

PRIMA FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 71.929.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(078929.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

PRIMA FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 71.929.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(078932.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

HORAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.848.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078890.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

LE LION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.440.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078891.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

CONTACT-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.364.

L'an deux mille trois, le neuf octobre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTACT-LUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 25 septembre 1996, publié au Mémorial Recueil C numéro 628 du 4 décembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Madame Andrea Witt, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos Junker, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constatation du nouveau capital en Euro.
2. Suppression de la valeur nominale des actions.
3. Instauration d'un capital autorisé à EUR 1.240.000 (un million deux cent quarante mille euros) qui sera représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.
4. Modification des alinéas 1, 3 et 5 de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. premier alinéa.

«Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-neuf cents) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.»

Art. 5. troisième alinéa.

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.240.000 (un million deux cent quarante mille euros) qui sera représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Art. 5. cinquième alinéa.

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 octobre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée,

pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, le capital social a un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de un million deux cent quarante mille Euros (1.240.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Elle donne tous pouvoirs à ce requis au conseil d'administration pour réaliser les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée décide également d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, dans le cadre du capital autorisé.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les premier, troisième et cinquième alinéas de l'article 5 des statuts comme suit:

«Art. 5. 1^{er} et 3^{ème} alinéas.

Art. 5. premier alinéa.

«Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-neuf cents) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.»

Art. 5. troisième alinéa.

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.240.000 (un million deux cent quarante mille euros) qui sera représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Art. 5. cinquième alinéa.

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 octobre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ huit cents Euros (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Fleming, A. Witt, J. Junker, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

G. Lecuit.

(079041.3/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

CONTACT-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Lecuit.

(079042.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

ELECTROFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.053.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 novembre 2003 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079043.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

PESCA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.315.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 novembre 2003 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079045.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

BELALUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 62.897.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 10 novembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BELALUNA S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;

- d'affecter les résultats comme suit: prenant en compte les pertes reportées, le résultat net au 31 décembre 2002 est une perte de 1.847,89 EUR qui sera allouée dans le compte pertes à reporter.

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078917.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

MANUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.954.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078893.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

MIDGET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 30.339.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078894.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

MANAGEMENT, GESTION, DEVELOPMENT - MGD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 20.134.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

(079108.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

MANAGEMENT, GESTION, DEVELOPMENT - MGD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 20.134.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

(079106.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

QUEENSLAND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.364.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078895.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

N. FOLSCHETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 16, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.193.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(078896.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

OVIKEY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 61.505.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(078909.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SECONDA FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 86.155.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(078935.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

GALIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.320.

RECTIFICATIF

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079080.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

MILTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.103.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Pour la société

Signature

(079074.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

BEWECO IMPORT & EXPORT ET DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.I. Am Bann.
R. C. Luxembourg B 58.561.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Pour la société

Signature

(079075.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

VECTEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 97.054.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société VIGEO S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- La société ADVENS, une société régie par le droit français, établie et ayant son siège social au 53, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris,

ici représentée par:

Monsieur Christophe Blondeau, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 13 novembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}.- Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: VECTEA S.A.

Art. 2.- Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anor-

males, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3.- La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4.- La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5.- Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à trois millions et cent mille Euros (3.100.000,- EUR) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7.- Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8.- Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9.- Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10.- Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11.- Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12.- Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14.- L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15.- L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16.- Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18.- L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20.- La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société VIGEO S.A., prédésignée, neuf cent une actions	901
2.- La société ADVENS, prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51238.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu les parties comparantes attentives aux dispositions de l'article soixante (70) alinéa 1^{er} de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, R. Thillens, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2003, vol. 881, fol. 30, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 novembre 2003.

J.J. Wagner.

(079078.3/239/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SNA & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 71.496.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Pour la société

Signature

(079076.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SOFINET INT'L, SOCIETE FINANCIERE A L'ETRANGER INT'L S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 37.852.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

(079110.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

WETRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R. C. Luxembourg B 53.288.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

(079112.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

EUROTRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.I. Am Bann.
R. C. Luxembourg B 49.732.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

(079114.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SOGEROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 11.781.

Constituée par-devant M^e André Prost, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 4 février 1974, acte publié au Mémorial C n° 76 du 6 avril 1974, modifiée suivant acte reçu par M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 1977, publié au Mémorial C n° 267 du 19 novembre 1977, modifiée par acte reçu par M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 janvier 1989, acte publié au Mémorial C n° 149 du 30 mai 1989, modifiée par acte reçu par M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n° 44 du 9 janvier 2002, modifiée par acte reçu par M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 418 du 15 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOGEROUTE, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(078402.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

TRAXYS, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.
R. C. Luxembourg B 90.829.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 août 2003

Il résulte d'une résolution du Conseil d'administration prise en date du 21 août 2003 que suite à la démission de M. Pierre Van de Bruaene de ses fonctions d'administrateur de Classe B, M. Ralf Drieselmann est nommé par cooptation en remplacement avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

N. Ueberecken

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078395.3/571/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

GOTTSCHOL ALCUILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Clervaux/Eselborn, rue de Lentzweiler.
R. C. Luxembourg B 92.809.

1. La société civile KPMG AUDIT avec siège à Luxembourg a été désignée réviseur externe et chargée du contrôle des comptes de l'exercice 2003.

2. Les mandats d'administrateurs de M. Ralph Gottschol et de Mme Gabriele Gottschol-Baasner ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

3. Le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Karl-Joseph Gottschol, Dipl. Kfm., D-Hagen, président et administrateur-délégué (jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004)

- M. Ralph Gottschol, administrateur de sociétés, administrateur-délégué, L-Doennange (jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008)

- Dr. Hans-Joachim Gottschol, Dr. Ing., D-Hagen, vice-président (jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004)

- Mme Josette Pierret-Elvinger, avocat-avoué, Luxembourg (jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003)

- Mme Sabine Gottschol, pharmacienne, D-Güterfelde (jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004)

- Mme Gabriele Gottschol-Baasner, administrateur de sociétés, D-Hagen (jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008).

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme
Pour GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078399.3/537/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COFIMOVEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 70.469.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 novembre 2003 que:

Délibérations

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de transférer le siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078700.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.
